

HONORAIRES DE L'AGENCE AU TAUX ACTUEL DE LA TVA EN VIGUEUR

Ventes / Transactions (à la charge de l'acquéreur)

- De 0 à 200 000€ : 6 % ttc du prix de vente avec forfait minimum de 4000 €
- A partir de 200 001 € : 5,5 % ttc du prix de vente
- Gratuité pour les avis de valeur

Locations

- **PART LOCATAIRE :**
 - Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail : 8 € TTC/m² (7 € TTC/m² au-delà de 60 m²)
 - Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC / m²
- **PART BAILLEUR :**
 - Honoraires d'entremise et de négociation : 100 € TTC (50 € TTC au-delà de 60 m²)
 - Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail : 8 € TTC/m² (7 € TTC/m² au-delà de 60 m²)
 - Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC / m²

Locations commerciales

- 10% HT du loyer triennal hors charges avec un minimum de 4 000 € HT à la charge du locataire uniquement

Locations professionnelles

- **PART PRENEUR:**
 - 12 % HT du loyer annuel (soit 14,4 % TTC)
- **PART BAILLEUR :**
 - 12 % HT du loyer annuel (soit 14,4 % TTC)

Terrains

- De 0 € à 80 000 € : 9% du prix de vente
- De 80 001 € à 100 000 € : 8,5 % du prix de vente
- De 100 001 € à 120 000 € : 7,5 % du prix de vente
- De 120 001 € à 150 000 € : 6 % du prix de vente
- A partir de 150 001 € : 5,5 % du prix de vente

Fonds de commerces

- 10 % du prix net vendeur avec un minimum de 6 500 € HT

SAS IMOPI – 36, rue Charles de Gaulle – 78730 Saint Arnoult en Yvelines
SAS au capital de 8000 € - RCS Versailles 811 972 512 00016
Garantie financière et RCP GALIAN n°477 87 S
TVA n° 04 81 1972512 – Carte professionnelle T n°2932

« L'agence immobilière SAS IMOPI ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission »